

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

SA REMONTEES MECANIKES DE MEGEVE

Cet index a été conçu comme un outil simple et pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. Il mesure les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels travailler quand ces disparités sont injustifiées.

Chaque année, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent le calculer et le rendre public, avant le 1^{er} mars.

Index de l'année civile 2025 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

Index de l'année civile 2024 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

Index de l'année civile 2023 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

Index de l'année civile 2022 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

Index de l'année civile 2021 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

Index de l'année civile 2020 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

Index de l'année civile 2019 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.